L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

MERCREDI 29 AOUT 1894.

NOUVELLE-ORLEANS.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble at bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande, vieux matelas remis à neuf. Ameublements complets de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. MEUBLES bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien faits et garantis.
2 août—3m

FOUND, Monday morning, on Canal street, one gold watch with chain. Owner can have same at Gustave Pérez, 425 Chartres street. 29 août—1f

DEMANDES.

ON demande—Un jeune homme parlant le fran.çais et l'anglais pour une tenue de livres des plus simples, des plus faciles. Recommandations exigées. S'adresser P. O. Box 511. N. O. 28 août—3f

ON demande—Une gardienne d'enfant expérimentée; recommandations exigées. S'adresser au 1 rue Dauphine. 28août—3f

A LOUER.

A PARTIR du 1er octobre 1894, les deux magasins à quatre étages, situés rue Royale, entre Bienville et Dauphine, présentement occupés par MM. Derbes Auction Co. Ltd. S'adresser à Geo. Denégre, Denégre Building, au No 53 de la rue Carondelet. 26 août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Euphrosie Durand, femme de J. M. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,841—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. M. Schmidt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
29 août—29—sept 4 7 Greffier.

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,172—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joséphine Bloch, veuve de Théodore Stumpf, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept. 1 Greffier.

Succession de Jane Holloway.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,534—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté des délibérations du Conseil de Famille des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Holloway, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
21 août—21 25 30 Greffier.

William Fitzpatrick vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,627—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. A. Moulin, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept 1 Greffier.

Interdiction de Wm F. Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,578—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. H. Tilton, curateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
23 août—23 28—sept 1er Greffier.

Succession de Hortense Dubuclet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,230—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ant. Décuir, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
25 août—25 29—2 sept Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,483 — Division D.—Jacob L. Bal's vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Jacob L. Bal's, est par le présent acceptée par les créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public en cette ville, le commencant le 31me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; Elie Salomon, syndic; et de voter sur toutes autres matières qui pourront parvenir dûment à la connaissance de la Cour; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1894.

Signé: H. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 août—21 25 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse de Orléans.—No 43,436—Division C.—Ordre de Cour.—James Toole vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit, il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant H. L. Galland, Jr., notaire public, le 5 septembre 1894, pour laquelle les dits doivent lui accorder un répit, comme demandé; et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de James Toole soient suspendues; et que H. S. Suthon, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1894.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
4 août—4 11 19 28—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,638. Division B — Richard Toole vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Richard Toole, l'insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Théophile Bulleon, Esq., notaire public, en son bureau, No 16 Rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 7e jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et voter les termes et les conditions d'après lesquels ledit débiteur obtiendra un répit de ses dettes; et que toutes procédures dans cette affaire devront être suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1894.

(Signé) F. A. MONROE,
Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, Juge de la Division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 août—5 19 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une [illegible] de commerce.

J. W. Piatt & Cie. versus W. A. Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,682—Ex verto d'un plaintif writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur W. A. Scott dans la maison de commerce sous la raison sociale de W. A. Scott & Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 août—23 31—sept. 4.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Joseph J. Russell vs M et Mme B. Paragé et in solido.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLÉANS—No 30 918—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, coin l'passage de la Bourse et la rue Conti, dans la Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11me jour de septembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval bai, un cheval brun foncé et une paire de brides.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et mentionnée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
29août—29 sept5 11

Jules Andrieu vs Eugénie Landry et son mari, V. T. Clemente.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 29,881—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Simon Hart, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, arch. No 90, nouveau No 322 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 21e septembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu's'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 253, lequel est borné par les rues Chestnut, Camp, Dufossat et Robiak. Le dit lot de terre commençant à une distance de soixante deux pieds de l'encoignure des rues Chestnut et Dufossat et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre B sur un plan annexé à un acte d'Edgar Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894 et l'ît partie d'un lot de terre désigné par le numéro quinze (15) d'après un plan déposé dans le bureau de Sélim Magner, ancien notaire dans cette ville d'après le plan No 112.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de 26 billets, 25 desquels sont de $8.00 chacun et un de $10.00, tirés par le défendeur ici, payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à son propre ordre et par elle endossés et garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété ci-dessus mentionnée par acte de E. Grima, notaire, daté du 19 janvier 1894, lesquels billets sont tous datés du 19 janvier 1894 et sont payab ses respectivement le premier de chaque mois commencant le 1er septembre 1894 et le premier de chaque mois subséquent, le dernier billet de $10.00 échéant le 1er octobre 1896, et tous portant intérêt de 8 0/0 de date jusqu'à parfait paiement et la balance du prix d'adjudication comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17août—17 24 31—sept—7 14 21

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse.

Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant en faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de

A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon bureau, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble avec tous les privilèges de rivière ou navigables, les bateaux qui peuvent y être additionnés par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine, devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Aline et Charbonnet, mesurant deux cent trente (230) pieds, pouces deux lignes en face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes en profondeur sur la dite rue Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands Hommes, et dix huit cent soixante et onze pieds six pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam, de la route publique à la rue des Grands Hommes et deux cent se ize pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière et faisant face à la dite rue Aline, sous réserve, toutes les mesures précédentes plus ou moins ensemble avec toute la bâtisse et augmentations, qui dépendent de la dite propriété et tous les quais et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout selon un plan de C. A. Pilié, arpenteur, en date du 1er février 1862, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que la défenderesse a ici acquise par achat de Pierre Lanaux et John Trisconi par acte passé pardevant Jos. B. Trist, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres en régistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Secondement—Les abattoirs, moulins, pompes, chaudières, les machines y appartenant, parcs, outils, instruments et autres accessoires y appartenant, attachés faisant partie des relèves aux abattoirs, maisons, réfrigérateur, bâtiments qui dérivent du bâtiment principal décrits, mesurant ensemble quelques arpents ainsi que les franchises obtenues et pouvant être obtenues par la défenderesse de la ville de la Nouvelle Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement les droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir de ordonnance du Conseil de Ville No 6,224 et 6 112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—Premièrement: L'acquéreur paiera en comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, montant à quatre cent vingt piastres—étant pour solde du coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 1 mai 1893 et payables le 11 mai 1903, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à parfait paiement.

Deuxièmement.—L'acquéreur aura aussi à payer comptant les frais et charges dans l'affaire ci-dessus, ensemble avec dix dollars frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes de l'état de la ville dues sur la dite propriété s'il y a. Ainsi que ciaq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant du dit bon hypothécaire, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui ont été saisis.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer jusqu'au montant de son enchère et assumer les frais décrits ci-dessus, pour saisie échus ou paiers les mêmes comptant comme il choisira. A savoir: cent trente-cinq pieds de coupons arriérés échus du 11 mai 1893 et tous dès le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 attachés aux dits coupons payable le 11 mai et le 11 jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous les coupons attachés aux dits titres, excepté les sept coupons qui sont en procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, dans le livre 490, folio 432. Une copie du dit acte sera déposée dans la dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—4 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

August Hoard versus Wm J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,255.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 & 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gravier, Bolivar, Commune et Bertrand, désigné par la lettre "B," sur un plan fait par F. A. D'Hémecourt, géomètre, en date du 12 décembre 1870, et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 1er février 1871 et mesurant trente pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Il en comptant pour la somme suffisante pour payer le montant de son enchère et frais de vente, ensemble avec dix dollars frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes de l'état de la ville dues sur la dite propriété s'il y a, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant du dit bon hypothécaire, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui ont été saisis.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer jusqu'au montant de son enchère et assumer les frais décrits ci-dessus, pour saisie échus ou paiers les mêmes comptant comme il choisira. A savoir: cent vingt-cinq pieds de coupons arriérés échus du 11 mai 1893 et tous dès le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons 6 0/0 attachés aux dits titres, excepté les sept coupons qui sont en procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, dans le livre 490, folio 432. Une copie du dit acte sera déposée dans la dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—4 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

August Hoard versus Wm J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 & 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hermann, ancien notaire en cette ville, le 11 avril 1842.

Les bâtisses sur le dit lot sont connues par le No 1 de Bienville.

2e Autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et l'îlet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant, conformément à un plan de Louis Grondin, arpenteur, en date du 3 août 1894, dossier No 41,064 et pour le compte de la succession de Christian Rabdets, le 16 juillet 1890, enregistré dans le bureau de transferts en cette ville dans le livre 136, folio 68.

Les améliorations consistent en une résidence à deux étages à deux chambres en rez-de-chaussée et trois chambres dans l'étage supérieur, ainsi que la tiner en briques à deux étages dans le corps de deux chambres au rez de chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, waterworks, cuve, hangar à aisance, cour pavée Schillinger, ses, une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes égales et parallèles tonchant au dit lot "A" dans le fond, et est composé des portions du fond des dits lots numérotés dix et onze sur le plan ou esquisse annexé à un acte de vente de Jean Hermann, ancien notaire en cette ville le 11 avril 1842.

Les bâtisses sur le dit lot portent le No 152 rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'une grande propriété de valeur et améliorée du sixième district formant l'encoignure des rues Baronne et Général Taylor dans l'îlet borné par les diteurues et les rues Dryades et Constantinople.

Commercial Homestead Association vs New Orleans Bicycle Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 43 159—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Trois certains lots ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Général Taylor, Constantinople et Dryades, désigné comme îlet No 459 conformément à un plan fait par C. E. Girardey, encanteur, et annexé à un acte de vente de Jean Copoy, en date du 29 mai 1875. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Baronne et Général Taylor, et mesure trente pieds cinq pouces six lignes de face à la rue Baronne, cent cinq pieds six lignes de profondeur et face à la rue Général Taylor vingt-trois pieds et une ligne de largeur dans le fond; le lot No deux touche au lot No un et mesure vingt huit pieds cinq pouces et six lignes en face à la rue Baronne, vingt pieds huit pouces et une ligne de largeur dans le fond; le lot No trois mesure vingt huit pieds de front sur la rue Baronne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30 août4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur connue comme la Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs.
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 46,402.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous et particulièrement les lots suivants, morceau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou autrement dépendant, ensemble avec toutes les droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peuvent exister ou accumulation qui peut faire par le fleuve Mississippi situé en propriété ci après décrite:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant, conformément à un plan de Louis Grondin, arpenteur, en date du 3 août 1894, dossier No 41,064 et pour le compte de la succession de Christian Rabdets, le 16 juillet 1890, enregistré au bureau de transferts en cette ville dans le livre 136, folio 68.

Les améliorations consistent en une résidence à deux étages à deux chambres en rez-de-chaussée et trois chambres dans l'étage supérieur, ainsi que la tiner en briques à deux étages dans le corps de deux chambres au rez de chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, waterworks, cuve, hangar à aisance, cour pavée Schillinger, ses, une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes égales et parallèles touchant au dit lot "A" dans le fond, et est composé des portions du fond des dits lots numérotés dix et onze sur le plan ou esquisse annexé à un acte de vente de Jean Hermann, ancien notaire en cette ville le 11 avril 1842.

Les bâtisses sur le dit lot portent le No 152 rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—6 13 19 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété de valeur dans le Sixième District sur l'avenue Napoléon.

Henry Lochte & Co versus Peter Buchler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,175.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre situés dans le sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 454 borné par l'avenue Napoléon, rue Jena, Baronne, anciennement Bacchus, et rue Dryades, ensemble lots six, sept, huit, neuf et dix touchant à la rue Dryades, de trente pieds de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot dix formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Dryades, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en date du 11 mars 1892 dans une vente de John T. Michel à Peter Buchler.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

AVANTAGEUSEMENT SITUÉS

Propriétés dans les Piemier et Sixième Districts.

Mardi, 2 Oct.

Succession de William Pope.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 42,130.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 155 (nouveau No 723) rue de la Commune.—MARDI, le 2 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de la succession de feu William Pope, par acte passé pardevant M. T. Durrett, notaire, le 9 juillet 1890, enregistré au bureau de transferts en cette ville dans le livre 136, folio 68.

Termes et conditions.—Un tiers du prix comptant, et le balance payable en deux ans avec intérêt à 8 0/0 l'an, payable par moitiés, garanties par hypothèque spéciale sur les propriétés ci-après décrites, avec privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final.

Les actes de vente contiendront les clauses usuelles de garanties, telle que les allégations d'usage, et le bénéfice de l'assurance et la police transférées au pur vendeur, et le vendeur aura le droit de résilier la vente à défaut de paiement du prix de vente à son échéance, et le vendeur se réservera le droit de conserver la possession de la propriété vendue jusqu'à parfait paiement du prix de vente, et le vendeur aura le droit de faire saisir et vendre la propriété ci-après décrite, en cas de non paiement du prix de vente à son échéance